R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231110-122-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2023
Mise en ligne le 13 novembre 2023

VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°122/2023

Objet : Marché public de mission partielle de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison des Joséphites.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la résiliation du marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison des Joséphites à l'issue de la phase APD.

Considérant que la ville a décidé de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée de mission partielle de maitrise d'œuvre pour poursuivre le projet de réhabilitation de la Maison des Joséphites à partir de la phase PRO/DCE.

Considérant la publicité réalisée sur le site internet de la commune, sur son profil acheteur et sur le Journal d'Annonces Légales Les Echos.

Considérant qu'une seule société a déposé une offre sous la forme d'un groupement conjoint, HGA ARCHITECTES, mandataire, 5 rue Saint Germain l'Auxerrois 75001 PARIS – MIGUEL CAYUELAS, 1 rue des Deux Gares 75010 PARIS – BEXCONSULT, 32 rue Ferdinand Pelloutier 62110 CLICHY – C.D.B ACOUSTIQUE, 23 rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, pour un montant de 208 544,84€ HT (250 253,81€ TTC).

DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché public de mission partielle de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison des Joséphites au groupement conjoint HGA ARCHITECTES, mandataire, 5 rue Saint Germain l'Auxerrois 75001 PARIS – MIGUEL CAYUELAS, 1 rue des Deux Gares 75010 PARIS – BEXCONSULT, 32 rue Ferdinand Pelloutier 62110 CLICHY – C.D.B ACOUSTIQUE 23 rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, pour un montant de 208 544,84€ HT (250 253,81€ TTC).

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231110-122-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2023
Mise en ligne le 13 novembre 2023

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 10 novembre 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

<u>Délais et voies de recours :</u> Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.